



**Syndicat Mixte  
des Marais de la Vie, du  
Ligneron et du Jaunay**

**SCHEMA D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX  
DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY**

**Phase diagnostic**

**Mobilisation des dynamiques  
locales**

**RAPPORT FINAL**

*Réunion de la CLE du 15 juin 2006*

Juin 2006



**IDEA Recherche**

*Marie BEHRA*

*Jérôme DUCHEMIN*

3 rue de la Carrière

35000 Rennes

Tél. : 02 23 46 13 40

Fax. : 02 23 46 13 49

Site Internet : [www.idea-recherche.com](http://www.idea-recherche.com)

Email : [info@idea-recherche.com](mailto:info@idea-recherche.com)



**SOGREAH Consultants**

*Jean-Michel MURTIN*

*Delphine GAUVARD*

8 avenue des Thébaudières

BP 232

44815 Saint-Herblain Cedex

Tél. : 02.28.09.18.00

Fax : 02.40.94.80.99

Site Internet : [www.sogreah.fr](http://www.sogreah.fr)

## SOMMAIRE

<b>I. LE CONTEXTE GENERAL ET LOCAL .....</b>	<b>1</b>
1.1. Présentation générale.....	1
1.2. Les enjeux locaux et l'organisation des commissions.....	2
1.3. L'organisation et les objectifs de la phase de diagnostic.....	3
<b>II. LES ENJEUX ET LE DEROULEMENT DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE .....</b>	<b>5</b>
2.1 Les objectifs du document .....	5
2.2 Les enjeux de l'accompagnement sociologique et participatif.....	5
2.3 Le déroulement méthodologique.....	6
<b>III. L'APPROCHE SOCIO-ORGANISATIONNELLE : UN CONTEXTE MARQUE PAR DES TENSIONS AUTOUR DE LA GESTION DE LA RESSOURCE .....</b>	<b>8</b>
3.1. Un bon accueil de l'approche sociologique .....	8
3.2. Le SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay .....	9
3.3. Des acteurs en position d'attente .....	11
3.4. Des actions en cours, à optimiser.....	17
<b>IV. LA PERCEPTION DU TERRITOIRE DU SAGE DE LA VIE ET DU JAUNAY.....</b>	<b>20</b>
4.1. Un territoire très actif.....	20
4.2 Un territoire anthropisé, sous forte pression.....	27
4.3. Un territoire cloisonné .....	31
4.4 Un territoire banalisé ?.....	31
<b>V. ANNEXE : LES ACTEURS DE LA PHASE DIAGNOSTIC.....</b>	<b>33</b>
5.1. La liste des personnes rencontrées individuellement .....	33
5.2. Les tables rondes .....	34
5.3. Les documents de communication.....	37
5.4. Les réunions antérieures des groupes de travail.....	38

## **I. LE CONTEXTE GENERAL ET LOCAL**

### **1.1. Présentation générale**

Issus de la loi sur l'eau n°92.3 du 3 janvier 1992, les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sont le déploiement d'une concertation locale multilatérale, visant à fixer des principes pour une gestion de l'eau plus équilibrée à l'échelle d'un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques.

L'élaboration d'un SAGE pour le bassin versant de la Vie et du Jaunay résulte d'une sollicitation commune du Conseil Général de Vendée et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Haute-Vallée de la Vie. A l'origine de la demande, il s'agissait, pour les élus vendéens, de satisfaire les besoins futurs d'alimentation en eau potable par la construction d'un nouveau barrage. Une demande similaire a été formulée pour les bassins de l'Auzance, de la Vertonne et des autres petits côtiers, adjacents à celui de la Vie.

Bien que ne figurant pas dans la liste des SAGE prioritaires, ce SAGE s'inscrit évidemment dans le cadre du SDAGE du bassin Loire-Bretagne, approuvé le 26 juillet 1996 par le Préfet coordonnateur de bassin.

Le périmètre du SAGE Vie-Jaunay a été fixé par arrêté préfectoral le 5 mars 2001. Il couvre 780 km<sup>2</sup> et concerne pour tout ou partie 37 communes de la Vendée.

Constituée par arrêté préfectoral le 12 juillet 2002, la Commission Locale de l'Eau (CLE) compte 36 membres titulaires répartis en trois collèges. Avec la même représentativité que cette dernière, un bureau, composé de 16 membres, est chargé de préparer les dossiers et les séances de la CLE. Enfin, plusieurs commissions thématiques et/ou géographiques comptant 20 à 30 membres ont un rôle de proposition et de concertation.

Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est désigné comme la structure porteuse du SAGE lors de la réunion institutive de la CLE le 15 juillet 2003. Ses locaux, qui accueillent la cellule d'animation du SAGE, sont établis à Givrand.

Cette élaboration a débuté à l'automne 2004 avec le recrutement d'une animatrice et le lancement d'une première phase d'état des lieux, des milieux et des usages, afin de préciser les enjeux et les objectifs du territoire. Un groupe de travail technique a suivi et appuyé la démarche.

Par ailleurs, un certain nombre de manques ont été mis en évidence lors de cette première phase, pour lesquels la CLE a retenu des investigations complémentaires : il s'agit notamment du recensement des zones humides non connectées aux cours d'eau.

## 1.2. Les enjeux locaux et l'organisation des commissions

A partir du document de la phase d'état des lieux, la compréhension des enjeux locaux est la suivante :

- l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et des ressources en eaux souterraines,
- la gestion quantitative de la ressource en eau (niveaux d'eau, étiages et crues),
- la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et amphibies.

Pour débattre de ces enjeux avec les acteurs non membres de la Commission Locale de l'Eau, celle-ci avait instauré trois commissions géographiques courant 2005 :

- amont du barrage d'Aprémont,
- amont du barrage du Jaunay,
- aval des deux retenues.

Ces commissions ont elles-mêmes été subdivisées en commissions thématiques, ce qui portait à 12 leur nombre. Après quelques ajustements motivés par la prise en compte de programmes opérationnels existants et la nécessité de travailler pour certains thèmes à l'échelle du bassin versant dans son ensemble, leur organisation s'est finalement structurée de la manière suivante :

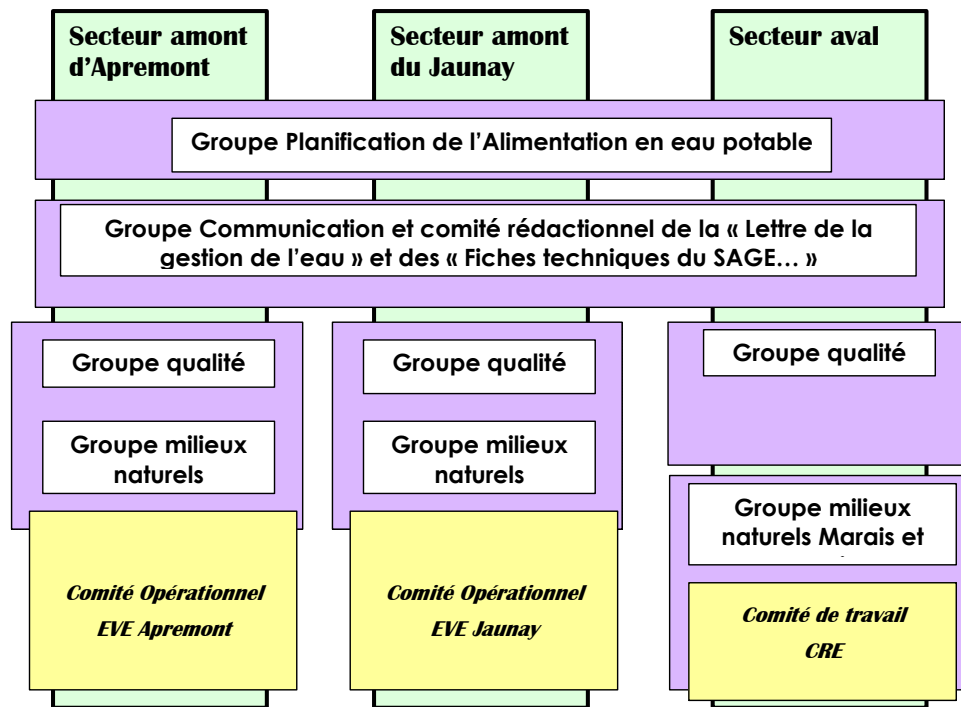
- Groupe planification de l'eau potable (aspects quantitatifs),
- Comité opérationnel EVE<sup>1</sup> Aprémont (qualité de l'eau et gestion des milieux naturels),
- Comité opérationnel EVE Jaunay (qualité de l'eau et gestion des milieux naturels),
- Groupe qualité secteur aval,
- Comité de travail CRE<sup>2</sup> (gestion des milieux naturels),
- Groupe communication.

Le souhait des élus de la structure porteuse est de ne pas multiplier les réunions afin de ne pas lasser les acteurs locaux impliqués dans la démarche.

---

<sup>1</sup> Eau Vendée Environnement

<sup>2</sup> Contrat de Restauration et d'Entretien des cours d'eau



Organisation des groupes de travail (Source : SAGE de la Vie et du Jaunay)

Ces groupes ont été réunis à plusieurs reprises pendant la phase d'état des lieux (voir récapitulatif en annexe).

### 1.3. L'organisation et les objectifs de la phase de diagnostic

Suite à une procédure adaptée de consultation des entreprises lancée en fin d'année 2005, les études d'élaboration du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay ont été initiées lors d'une réunion de la CLE tenue le 24 février 2006 à La Chapelle-Palluau. Elles démarrent par la phase de diagnostic (seconde phase), l'état des lieux des milieux et des usages (première phase) ayant été réalisé en régie par la cellule d'animation du SAGE.

La mission consiste donc à établir un diagnostic global, qui débouchera sur les phases d'élaboration des scénarios et de choix de la stratégie collective. Elle doit permettre d'accompagner la CLE pour déterminer les futurs axes stratégiques autour de :

- la protection, conservation ou réhabilitation de la qualité objective des milieux,
- l'amélioration ou la restitution de la fonctionnalité des milieux,
- l'amélioration de la qualité globale de l'eau,
- la résorption des points noirs,
- la réduction d'émission de flux polluants,
- la satisfaction des usages tant en situation courante qu'en utilisation extrême.

L'objectif de résultat d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau est rendu obligatoire par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

La réalisation de cette phase a été confiée à un groupement de prestataires :

- SOGREAH Consultants (Nantes), en charge de la réalisation du diagnostic technique du SAGE. SOGREAH Consultants porte la démarche et est notamment le référent « technique » pour les aspects physico-chimiques de l'eau, la qualité des écosystèmes et la problématique de la gestion quantitative de la ressource.
- IDEA Recherche (Rennes), en charge des approches sociologiques et de l'accompagnement participatif et organisationnel. Définies comme la mobilisation des acteurs et des dynamiques locales, celles-ci font appel aux processus de concertation, dont l'animation et le partage d'informations et de connaissances constituent les fondements.

La phase de diagnostic s'inscrit dans la démarche d'élaboration du SAGE, qui se déroule selon le calendrier ci-dessous :



## II. LES ENJEUX ET LE DEROULEMENT DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

### 2.1 Les objectifs du document

Le présent document vise plusieurs objectifs :

- Présenter et décrire le contenu et le déroulement de la phase de diagnostic,
- Compléter le diagnostic technique réalisé par SOGREAH Consultants par une approche sociologique, associée au processus de concertation et d'animation de la démarche du SAGE,
- Accompagner la CLE dans ce processus participatif,
- Eclairer les jeux d'acteurs existants pour soulever d'éventuels blocages ou tensions à venir.

Ce document est joint au rapport de diagnostic.

### 2.2 Les enjeux de l'accompagnement sociologique et participatif

Les principaux enjeux du volet sociologique sont les suivants :

- Une meilleure compréhension mutuelle :  
Les différents intervenants en présence, au nom de l'organisation à laquelle ils appartiennent, ont des intérêts, des pratiques et de manière générale des « cultures de l'eau » spécifiques. Il importe ainsi de faire mieux se connaître les différents acteurs en présence, ainsi que leurs approches respectives, afin que chacun participe à définir et à accepter, collectivement, des règles du jeu communes.
- Une analyse des problématiques et des pratiques liées à l'eau :  
La compréhension des logiques sociales et environnementales de chaque groupe ou organisation concernée va au-delà de la simple description d'une pratique ou de la retranscription d'un discours. Pour saisir le sens donné à ces pratiques, un croisement des angles d'analyse (historique, culturel, scientifique...) s'impose et permet de cerner les enjeux, exprimés ou non par ces différents groupes sociaux.
- Une identification des conflits, des blocages et des leviers d'action :  
Chaque système d'action en présence est en situation d'équilibre plus ou moins stable. Dans ce contexte, il importe de caractériser les positions à partir desquelles des déséquilibres apparaissent, sachant que l'évolution d'un élément est susceptible d'entraîner des conséquences en chaîne sur tout le système. Ceci passe également par une évaluation des « marges de manœuvre » dont disposent les uns et les autres, ainsi que des leviers d'actions pouvant être utilisés pour débloquer certaines situations.
- Une mise à plat des propositions d'actions :  
Les différentes propositions recueillies devront être situées dans leur contexte, afin d'explicitier dans quelle logique ou dans quelle stratégie elles s'inscrivent. Les dimensions spatiales (territoire pertinent) et temporelles (court / long terme) sont en outre à préciser.



- Un appui pour le plan de communication :  
 Au-delà des enjeux précédents, l'approche sociologique peut venir en appui au plan de communication du SAGE. D'une part, en proposant des axes stratégiques de communication au regard des informations recueillies et des perceptions ressenties, et d'autre part en associant différents types de messages en fonction des publics cibles identifiés.

### 2.3 Le déroulement méthodologique

Afin de mener le diagnostic dans une démarche participative, plusieurs outils complémentaires ont été privilégiés :

- L'analyse documentaire, notamment des études et données existantes ainsi que la presse,
- La rencontre directe avec les acteurs, soit sous forme d'entretiens individuels, soit par le biais de tables rondes thématiques,
- Les phases de restitution et d'échanges propres à l'organisation d'une démarche de SAGE (commissions, Bureau de la CLE, CLE),
- Les échanges réguliers entre les prestataires et l'animateur de la CLE.

Suite au lancement en réunion de CLE le 24 février 2006, une série d'entretiens individuels<sup>3</sup> avec le président, l'ensemble des rapporteurs des groupes existants, ainsi que les acteurs-ressources incontournables (services de l'Etat, Agence de l'eau, chambres consulaires...), s'est déroulée au cours du printemps 2006. Les groupes ou représentants d'acteurs rencontrés peuvent être classés suivants deux grandes catégories :

LES GROUPES D'USAGERS PARTICULIERS	LES CENTRES DE DECISION, DE GESTION ET DE PRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agriculteurs,</li> <li>- Les agriculteurs gestionnaires des marais doux, irrigants ou non,</li> <li>- Les propriétaires de marais salé,</li> <li>- Les naturalistes, environnementalistes*,</li> <li>- Les pêcheurs de loisirs,</li> <li>- Les pêcheurs professionnels,</li> <li>- Les plaisanciers,</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Commission Locale de l'Eau,</li> <li>- Le Conseil Général de la Vendée,</li> <li>- Les élus locaux (communautés de communes, communes)</li> <li>- Les Services de l'Etat,</li> <li>- L'Agence de l'eau,</li> <li>- Le Conseil Supérieur de la Pêche,</li> <li>- Les Chambres consulaires,</li> <li>- Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,</li> <li>- Les syndicats de marais.</li> </ul>

\* associations de protection et/ou d'éducation à l'environnement.

Parallèlement à l'élaboration du diagnostic technique, cette étape a permis d'obtenir un premier niveau de connaissances des réalités locales : identification des groupes d'acteurs en présence, légitimité des uns vis-à-vis des autres, perceptions du « patrimoine eau », identification des problématiques liées à l'eau,

<sup>3</sup> La liste des personnes concernées est présentée en annexe.

repérage des tensions éventuelles, recensement des actions et des partenariats déjà engagés, mise en évidence des principales problématiques soulevées.

Afin de poursuivre l'élaboration du diagnostic, une première série de 3 tables rondes participatives<sup>4</sup> a ensuite été animée par l'animatrice du SAGE et l'équipe d'étude. L'organigramme des groupes de travail existants présentait quelques inconvénients pour cette phase :

- il imposait d'aborder les trois enjeux de manière répétitive à l'échelle des trois sous-bassins versants (plutôt que d'approfondir chaque thème au cours d'une réunion spécifique),
- le lien amont-aval y était peu existant alors qu'il devait être affirmé sur les enjeux qualité des eaux et écosystèmes (amélioration de la compréhension mutuelle des milieux et des usages pour amener petit à petit les acteurs à travailler ensemble).

Afin de pallier ces inconvénients, l'équipe d'étude a proposé de partir des groupes existants et de réunir les acteurs en tables rondes transversales de manière ponctuelle. Ils seront réunis de cette manière à chaque grande étape de la démarche d'élaboration du SAGE. Ces trois tables rondes correspondent aux enjeux du SAGE identifiés précédemment :

COMMISSION	DATE	LIEU
Gestion quantitative de la ressource en eau (niveaux d'eau, étiages et crues)	11 avril 2006 matin	Mâché
Amélioration de la qualité des eaux superficielles et des ressources en eaux souterraines	14 avril 2006 matin	Apremont
Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et amphibiens	14 avril 2006 après-midi	Apremont

Ces tables rondes avaient pour objet de :

- Prendre connaissance du rôle et des responsabilités de chacun,
- Débattre des principaux éléments de l'état des lieux,
- Partager et valider les premiers éléments de diagnostic,
- Recueillir des données fiables,
- Identifier les expérimentations et les actions connues,
- Pointer les manques éventuels de connaissance à l'échelle du bassin versant.

Un bilan de ces tables rondes sera présenté lors de la réunion du Bureau de la CLE du 22 mai à Landeronde. Cette réunion aura également pour objet de présenter le diagnostic de manière synthétique, par thèmes, avec remise de documents intermédiaires aux membres : un rapport technique élaboré sous forme de fiches thématiques et un rapport sociologique et organisationnel.

La validation finale de la phase de diagnostic du SAGE Vie-Jaunay se tiendra en réunion de CLE le 15 juin prochain. Le présent rapport vise la synthèse des principaux enseignements et résultats de cette étape.

<sup>4</sup> La liste des participants est présentée en annexe.

### **III. L'APPROCHE SOCIO-ORGANISATIONNELLE : UN CONTEXTE MARQUE PAR DES TENSIONS AUTOUR DE LA GESTION DE LA RESSOURCE**

#### **3.1. Un bon accueil de l'approche sociologique**

##### **A - Une conscience de la nécessité d'une meilleure compréhension mutuelle**

La rencontre individuelle avec un certain nombre des membres de la CLE au cours du printemps 2006 s'est déroulée dans un contexte a priori favorable à la démarche SAGE, avec une attente forte vis-à-vis d'une concertation associant le plus grand nombre d'acteurs de l'eau.

Le SAGE est ainsi appréhendé comme « *un moyen de faire en sorte que chacun trouve sa place* », grâce à « *une meilleure connaissance mutuelle* » des usages.

Une attente se manifeste clairement à l'égard d'une forme de « *coordination autour de la qualité de l'eau* » et de la gestion quantitative de l'eau.

##### **B - Le souhait d'échanges et de responsabilisation des acteurs**

De nombreux acteurs appellent de leurs vœux une meilleure connaissance du territoire du SAGE et tout particulièrement de la qualité de l'eau. De manière complémentaire, certains groupes d'acteurs, comme les agriculteurs, souhaitent que « *leur travail soit valorisé* ». Les conditions semblent ainsi réunies pour faire des instances du SAGE des lieux de débat et d'échanges.

Au travers de ces échanges, le SAGE doit être considéré comme une « *opportunité pour responsabiliser tout le monde* ».

##### **C - Une occasion à saisir pour résoudre certains problèmes**

Plusieurs SAGE sont soit en cours d'élaboration, soit approuvés, en Vendée. Les acteurs institutionnels départementaux ou régionaux tout comme les élus disposent donc d'un certain recul sur ce type de démarches et sont ainsi à même d'émettre des souhaits fondés sur des expériences similaires. Outre celui d'aboutir rapidement à l'approbation du SAGE, évoqué par beaucoup, la volonté de ne pas limiter le SAGE à une liste de préconisations et de travaux à programmer ressort fortement. Les acteurs attendent de « *mettre le doigt sur les problèmes et (de) voir comment les régler* » ; il s'agit pour eux d'élaborer « *des règles concrètes de gestion* » car « *la réglementation ne résout pas tout* ».

C'est donc le pragmatisme qui prévaut dans cette démarche, renforcé par l'existence d'opérations en cours, parce qu' « *amener de l'opérationnel (permet de) dynamiser la réflexion* ».

## 3.2. Le SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

### A - Une organisation appréciée

#### ▪ Une CLE représentative dans son ensemble

Compte tenu de la taille limitée du territoire et des enjeux qui y sont identifiés, la CLE semble représentative dans son ensemble. Les manques repérés concernent d'une part deux syndicats de marais, celui du Jaunay et celui du barrage des Vallées, dont la présence se justifierait en raison de l'importance de l'enjeu lié à la gestion quantitative de l'eau. D'autre part deux associations environnementales ayant des actions locales font défaut : il s'agit du Comité pour la Protection de la Nature et des Sites du canton de Saint-Gilles et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, influente sur le Marais Breton.

#### ▪ Des commissions nombreuses mais fréquentées

Les acteurs locaux rencontrés soulignent l'intérêt du travail déjà réalisé au sein des commissions du SAGE. Le « groupe gestion des milieux naturels, marais et estuaires » s'est notamment réuni trois fois, ce qui a permis d'instaurer un dialogue parfois tendu entre les représentants des différents syndicats de marais. Le « groupe alimentation en eau potable » a travaillé dans un premier temps à la réalisation d'un état des lieux des différents niveaux d'eau de l'estuaire aux sources de la Vie et du Jaunay afin d'asseoir les échanges sur une base objective et exacte.

Le « groupe communication » fonctionne comme un comité de rédaction. Il s'est réuni à plusieurs reprises pour éditer les différents outils de communication du SAGE<sup>5</sup> :

- la « Lettre de la gestion de l'eau » ;
- les « Fiches techniques du SAGE ».

Une certaine confusion subsiste cependant entre les débats menés dans le cadre de la compétence initiale du Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et ceux émanant du SAGE ; ceci est particulièrement vrai pour ce qui touche à la gestion des niveaux d'eau à l'aval des deux retenues à vocation de production d'eau potable.

#### ▪ Une très bonne participation aux tables rondes

Les tables rondes organisées dans le cadre de la phase d'élaboration du diagnostic du SAGE mi-avril ont généré une participation importante :

- 23 participants à la table ronde « Gestion quantitative de la ressource en eau (niveaux d'eau, étiages et crues) »,
- 28 participants à la table ronde « Amélioration de la qualité des eaux superficielles et des ressources en eaux souterraines »,
- 20 participants à la table ronde « Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques ».

Il est à noter que les principales préoccupations pointées par les participants des commissions thématiques sont globalement concordantes avec les trois grands enjeux du SAGE.

<sup>5</sup> Voir la liste des documents édités en annexe.

## **B – Un territoire dont les limites posent question**

### **■ Un enjeu qui dépasse le territoire du SAGE**

Une grande partie des acteurs rencontrés assimile le lancement du SAGE à une obligation réglementaire issue du SDAGE. Peu d'entre-eux évoquent spontanément le projet de construction d'un second barrage sur la Vie. Pour autant, ils sont dans l'ensemble très conscients du fait que l'enjeu prioritaire est la sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle départementale et cette problématique dépasse les limites géographiques du SAGE Vie-Jaunay. C'est l'alimentation de toute la zone côtière nord de la Vendée qui est en jeu (Marais Breton, Ile d'Yeu, Ile de Noirmoutier...). Grâce à la forte « réactivité » de ses bassins versants, surtout celui de la Vie, le territoire du SAGE Vie-Jaunay est en quelque sorte le château d'eau de cette zone.

C'est pourquoi le seul territoire du SAGE apparaît un peu étriqué au regard des enjeux de gestion quantitative de l'eau.

### **■ Une articulation à trouver avec le SAGE Auzance-Vertonne**

Le projet de barrage sur le cours de l'Auzance, situé au sud du territoire du SAGE, et dont l'achèvement est prévu en 2011, prévoit d'ailleurs le recours régulier au potentiel du bassin du Jaunay : une canalisation d'eau brute sera mise en place entre la retenue du Jaunay et celle de l'Auzance, dont le bassin versant est petit, afin d'assurer le remplissage de la seconde. Une seconde canalisation sera posée parallèlement entre le barrage de l'Auzance et le site de celui du Jaunay (bâche de stockage ou retenue elle-même) afin de permettre le traitement de l'eau brute de l'Auzance à l'usine du Jaunay. Les échanges seront donc effectifs dans les deux sens ; les relations entre les deux territoires seront ainsi fortement renforcées. De plus le transfert d'eau brute d'un bassin dans un autre doit faire l'objet d'une autorisation spéciale. Dans ce contexte, l'élaboration d'un SAGE unique paraissait plus adaptée, d'autant que les deux territoires présentent de nombreuses similitudes tant géographiques que socio-économiques. Mais les élus locaux ont souhaité initier deux démarches, en raison « *des spécificités locales et des pratiques ancestrales* » ainsi que « *pour permettre aux hommes d'intervenir plus directement dans la gestion* ».

La configuration choisie impose de trouver une d'articulation entre les deux SAGE, afin d'optimiser leur avancement réciproque et de le rendre compatible avec celui du projet de barrage sur l'Auzance.

### **■ Quelle limite à la mer ?**

Les eaux du bassin versant ont évidemment un impact qualitatif sur les eaux littorales. Le SAGE englobe donc naturellement une partie des eaux côtières dans lesquelles la Vie se déverse. Le rapport d'état des lieux précise que « les eaux côtières intégrées au périmètre du SAGE appartiennent à une masse d'eau plus large » appelée masse d'eaux côtières des Sables d'Olonne en Vendée (C50). Le périmètre correspond à la limite d'influence du bassin de la Vie en ce qui concerne les usages : rejets de dragage, baignade... Certains acteurs soulignent qu'une imprécision subsiste sur l'ampleur de la prise en compte de la mer et les moyens pour y parvenir.

### 3.3. Des acteurs en position d'attente

#### A - L'enjeu quantitatif occulte les autres aspects

##### ■ L'augmentation des prélèvements d'eau, condition non négociable ?

L'ensemble des acteurs rencontrés s'accorde pour désigner la quantité d'eau disponible comme l'enjeu majeur du SAGE. La grande majorité des représentants des usagers se déclare favorable à l'augmentation de cette ressource. Et cela passe généralement par la solution du stockage de l'eau de pluie : « *les problèmes d'eau sont cruciaux, c'est dommage de laisser toute l'eau s'en aller à la mer* ». En effet, selon certains acteurs « *il passe en hiver dans la Vie environ 30 ou 40 fois le volume d'eau stockée* » ; d'autres personnes tempèrent cette affirmation en ramenant ce coefficient à 20 et en rappelant qu'il s'agit de débit hivernal.

De nombreux arguments justifient les positions des uns et des autres. La profession agricole souhaite ainsi développer fortement les cultures non alimentaires et s'inscrire dans une relation plus étroite avec les autres acteurs du territoire : bio-carburants (colza), bio-matériaux (chanvre), bio-molécules (huiles techniques végétales), biomasse et production d'énergie... « *Mais pour remplir ce contrat (avec la société), il faut de l'eau pour assurer la production fourragère* » et mieux valoriser les productions sur des surfaces qui se réduisent. La solution préconisée par les acteurs locaux est la création de nouvelles retenues collinaires, de retenues de substitution ou de plans d'eau utilisés par des usagers multiples, comme celui du Gué Gorand (irrigation du Golf des Fontenelles et de terres agricoles, pêche). Cependant la multiplication des ouvrages à usages multiples n'est peut-être pas souhaitable dans la mesure où elle augmente le risque de conflit. L'augmentation du potentiel global d'irrigation agricole est une question controversée : pour certains elle est indispensable car tous les agriculteurs doivent y avoir accès, pour d'autres, il s'agit plutôt de compenser les restrictions imposées aux prélèvements dans les marais.

Certains élus, constatant que « *le tourisme consomme énormément d'eau en été* », et refusant l'idée « *que les gens qui vivent ici n'aient pas d'eau à cause du tourisme* », concluent sur la nécessité de construire un second barrage sur la Vie. « *L'alimentation du Marais Breton entre autres ne dépend que du bassin versant de la Vie et du Jaunay* ». Cette exigence est posée comme une condition à la poursuite du développement économique.

Sur ce sujet, les positions tendent à se radicaliser, les exigences sont importantes et les argumentaires structurés. Le développement de la ressource en eau potable et la pérennisation de l'irrigation sont ainsi clairement posés comme les enjeux majeurs du SAGE.

##### ■ A l'aval, la gestion des niveaux d'eau cristallise les passions

Production d'eau potable et gestion du débit d'étiage, prélèvements pour l'irrigation et l'abreuvement, réhabilitation de frayères à brochets, pêche, évacuation des crues, renouvellement de l'eau dans les marais à poissons... : les usages qui affectent la partie aval des cours d'eau, depuis les barrages à

vocation de production d'eau potable jusqu'à la mer, sont très divers, nombreux et parfois antagonistes. Combinée à la volonté généralisée d'accroître les prélèvements, cette problématique fait de la gestion des niveaux d'eau dans les marais un exercice délicat.

Dans les retenues AEP, cette gestion tient compte de :

- la nécessité d'écrêter les crues en hiver,
- la volonté de maximiser le volume d'eau stockée en fin de printemps,
- le débit d'étiage à respecter toute l'année dans la mesure du possible,
- et dans une moindre mesure, l'existence de frayères à brochet en queue de retenues.

Des règles précises encadrent cette gestion, avec des niveaux optimaux variables au cours de l'année. Sur la retenue d'Aprémont, il existe également une convention d'irrigation pour une dizaine d'agriculteurs, d'un volume total de 250 à 350 000 m<sup>3</sup>, attribué en fonction du niveau effectif dans la retenue (70 000 m<sup>3</sup> par an en moyenne).

Sur la Vie, entre les barrages principaux, plusieurs ouvrages intermédiaires ont été construits progressivement pour optimiser soit l'irrigation, soit la pêche ou encore pour créer des frayères à brochets. Une convention établie en 2001 entre le Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des irrigants de la Vie et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Préservation des Milieux Aquatiques (FDPPMA) règle leur gestion. Là encore les niveaux optimaux varient en fonction des usages et au cours de l'année. Appréciée par les agriculteurs en hiver, l'inondation des marais est par contre de plus en plus limitée au printemps, afin de permettre l'épandage d'engrais et le pâturage précoce des animaux. En été au contraire, les agriculteurs souhaitent conserver l'eau au maximum et laissent donc les portes fermées. La FDPPMA quant à elle vise la gestion optimale des milieux aquatiques afin de favoriser la reproduction naturelle des espèces piscicoles. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie et de reproduction du brochet, espèce repère de la zone considérée : prairies inondées de début février à fin avril, absence de marnage trop fréquent et trop brutal, niveaux bas en été. Les ouvrages, même lorsqu'ils sont la propriété de la FDPPMA, sont manœuvrés par les syndicats de marais. Parfois, les niveaux sont tellement bas que les passes à anguilles ne peuvent plus fonctionner alors que la libre-circulation de cette espèce est obligatoire sur la Vie et le Jaunay. Ce qui fait dire aux représentants du monde piscicole que les intérêts halieutiques sont peu pris en compte dans la convention de gestion.

Dernier sujet de tension, l'écluse des vallées fait elle aussi l'objet d'une convention de gestion signée il y a 4 ou 5 ans entre le Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, la SAUR, en tant que gestionnaire du barrage d'Aprémont, la DDAF et le SIAEP de la Haute-Vallée de la Vie. Les propriétaires de marais doux, qui possèdent le droit de manœuvrer les ouvrages, et en fonction de leurs intérêts évoqués ci-dessus, privilégient l'évacuation des eaux provenant de l'amont en hiver (portes ouvertes). La convention stipule la fermeture de ces portes durant 48h à chaque grande marée afin de permettre le renouvellement de l'eau dans les marais à poissons. Les propriétaires de marais salés doutent du respect de ce délai et au-delà, souhaiteraient l'augmenter.

De plus la gestion de cette portion du cours de la Vie influence fortement celle des marais situés plus en amont (Soullans, Saint-Hilaire), dont la problématique est un peu différente de celles des marais de la Vie. Destinés traditionnellement au pâturage et à la fauche, ces espaces sont peu irrigués ; l'eau des canaux sert surtout à l'abreuvement des animaux. Situés à seulement un ou deux mètres au-dessus du niveau de la mer, l'évacuation des eaux n'y est possible qu'à marée très basse, une fois que les niveaux dans la Vie et le Ligneron ont fortement baissé. C'est là encore un sujet de tension avec les propriétaires de marais salés.

#### ■ Une ressource récente, une légitimité remise en cause

Dans les marais de la Vie, les pompages pour l'irrigation ont pu se développer à partir de la construction du barrage d'Apremont (1962) et de celui des Vallées (1961) : le premier, grâce à son débit réservé, fournit la ressource, le second, associé à des ouvrages intermédiaires, permet de la stocker et d'empêcher les remontées d'eau de la mer. Auparavant les étiages estivaux sévères ne permettaient pas d'envisager l'irrigation à partir du cours d'eau. C'est donc une opportunité récente dans l'histoire des marais qui a permis d'installer cette pratique, ...et de la légitimer en quelques décennies.

Sur le plan administratif, le SDAGE définit pour le point nodal du Fenouiller un débit objectif de 100 l/s. Pour l'instant ce point nodal n'est pas équipé d'une station de mesure des débits mais le mode de gestion actuel des ouvrages laisse à penser que cet objectif n'est pas respecté. Quoi qu'il en soit, et compte-tenu du débit réservé du barrage d'Apremont qui est plutôt de l'ordre de 70 l/s, le respect du débit objectif supposerait non seulement de ne pas prélever sur le débit réservé mais aussi de l'abonder, à partir du Ligneron principalement. L'existence de cette règle remet évidemment en cause les pratiques de pompage. Mais pour l'instant les autorisations de pompage continuent d'être accordées annuellement.

Sur le plan des usages à l'aval, les acteurs peinent à trouver des arguments en faveur du respect du débit réservé, hormis la pêche à la civelle. En effet, pour certains acteurs, l'absence de conchyliculture et la bonne performance de traitement de la station d'épuration de Saint-Gilles rendent superflu l'apport d'eau douce.

La question de la légitimité de ces pompages dans les marais reste donc entière...

#### ■ Des tensions latentes mais des acteurs prêts à discuter

Malgré la fermeté des positions des uns et des autres, les acteurs abordent la démarche du SAGE de manière constructive, notamment du côté agricole : « *on va discuter, on va pas se braquer* ». La volonté de négocier est présente dans les discours : conscients de la remise en cause des prélèvements en rivière, « *l'idée (des agriculteurs) est de constituer des réserves de substitution dans lesquels les prélèvements directs sont possibles* ». Ils envisagent même « *des solutions gagnant-gagnant* » avec « *une réserve qui puisse servir à tout le monde* ». Par rapport à la culture du maïs, « *plante tropicale très gourmande en eau* », et très souvent pointée du doigt, des alternatives sont évoquées, mais elles présentent des limites : on peut par exemple remplacer le maïs par le haricot à destination industrielle, qui « *rapporte autant mais n'active pas les aides de la PAC et ne sécurise pas le système d'affouragement* ».



Du côté des pêcheurs et de leur fédération aussi, le ton est à la négociation. La gestion piscicole actuelle privilégie la reproduction naturelle à travers l'amélioration des milieux aquatiques et donc notamment la gestion des niveaux d'eau. Pour développer les zones de frai, leur souhait est d'arriver, sur certains secteurs, « à trouver des compromis » afin de faire durer l'enneigement ; « même si la cote n'est pas idéale, c'est moins grave que le marnage ». Une autre piste de travail réside dans l'aménagement des fossés tertiaires des marais en frayères, « mais il faudra des ouvrages pour (les) gérer ». Les pêcheurs ont d'ailleurs initié une phase de concertation avec la profession agricole début 2006. L'entente qui règne sur le marais du Jaunay les dispose à penser que le compromis est possible.

En plus du travail de recensement des ouvrages et de collecte des données relatives aux niveaux d'eau, démarré dans le cadre des groupes de travail du SAGE, la mise en place d'échelles graduées normalisées serait un pas important vers un débat plus serein.

#### ■ Le second barrage sur la Vie, quel devenir ?

La création d'un second barrage sur le cours de la Vie est rarement abordée spontanément par les acteurs locaux. L'hypothèse ne déclenche pas de réactions vives. Sans surprise, les élus et les représentants du monde agricole y sont plutôt favorables : « Le barrage, il se fera, il est indispensable », surtout « si ça peut soulager et redonner de la restitution » (débit réservé). Se pose tout de même la question de la qualité de l'eau qui serait ainsi destinée à la fabrication d'eau potable, et parfois de manière très directe : « Mais comment peut-on fabriquer de l'eau potable avec de l'eau sale ? ».

Un certain nombre d'acteurs, plus proches des sphères naturalistes, semblent moins « persuadés de l'intérêt du barrage » et font remarquer que le projet menace « une très jolie vallée ».

Les uns comme les autres sont dans l'incertitude quant au devenir du projet. Informés du lancement des études préliminaires du barrage de l'Auzance, ils ne savent pas si le second projet se justifie encore, ni surtout à quelle échéance. Seuls les acteurs très concernés (présidents de SIAEP, Vendée eau), conscients des enjeux départementaux, mettent en avant la nécessité de sa construction à moyen terme.

## B – D'autres enjeux sous-jacents

#### ■ La qualité de l'eau

Après les aspects quantitatifs, la qualité de l'eau est citée par une grande majorité d'acteurs, comme l'enjeu second, non pas comme une fin en soi, mais plutôt en lien avec les exigences imposées par les différents usages.

La production d'eau potable à partir des retenues d'Apremont et du Jaunay exige évidemment de l'eau brute d'une qualité suffisante. A ce sujet, les acteurs font une distinction entre les deux sites et pointent :

- des contaminations par les nitrates dans la retenue d'Apremont (et par exemple un dépassement long et important à la reprise des pluies fin 2005),
- des problèmes liés à la présence de produits phytosanitaires, de phosphore et de matières organiques dans celle du Jaunay.

Comme cela a été précisé lors de la commission sur la qualité des eaux, l'eutrophisation de l'eau est, aux yeux des gestionnaires locaux, le problème majeur dans les eaux brutes des deux retenues car il entraîne des difficultés de traitement pour l'obtention d'eau potable. Il ne faut cependant pas sous-estimer ce phénomène à l'aval, où il pose d'autres problèmes.

L'inquiétude au sujet de la qualité de l'eau se fonde également sur les interconnexions d'eau brute effectives (de l'Yon vers la Vie) ou en projet (entre le Jaunay et l'Auzance). Bien qu'elle n'ait pas encore servi, sauf pour des essais, la conduite entre l'Yon et la Vie a vocation à abonder le réservoir d'Apremont en cas de sécheresse avérée : les acteurs locaux se demandent quelles en seront les conséquences sur la qualité de l'eau et des milieux ? L'eau du Jaunay abondera celle de l'Auzance pour remplir la retenue : la même question que précédemment se pose pour l'aval. En sens inverse, cela dépendra de la solution technique retenue. Si l'eau de la retenue sera simplement stockée dans un réservoir dans l'attente du traitement, puis distribuée dans le réseau d'eau potable, elle ne devrait pas influencer la qualité de l'eau du Jaunay en fonctionnement normal. Si par contre l'eau brute de l'Auzance sera rejetée dans la retenue du Jaunay, il y aura là encore modification des conditions initiales.

La mauvaise qualité de l'eau du Gué Gorand est fortement pointée par le monde de la pêche. Selon ses représentants, c'est le cours d'eau le plus pollué du territoire. De ce fait, la reproduction du brochet y est complètement impossible.

Aux dires des propriétaires de marais à poissons, la qualité de l'eau dans leur espace est fortement préoccupante : « *développement d'algues anormal* », quantités importantes de matières en suspension... Selon eux, « *les problèmes de mortalité de poissons sont de plus en plus importants* ». Ils incriminent les stations d'épuration de la zone littorale –« *la station de Saint-Gilles rejette à marée montante* » mais aussi la qualité de l'eau issue de l'amont des bassins versants : « *autrefois, la Vie n'avait qu'un seul affluent, la Petite Boulogne* », mais depuis les cours du Ligneron, du Jaunay et de la Baisse ont été détournés vers la Vie, « *il y a de plus en plus d'apports* ».

A l'exutoire du bassin versant, l'eau, surtout en période de crue, draine les flux de produits polluants de l'ensemble du bassin-versant. La situation de la plage de Boisvinet, à Saint-Gilles en milieu urbain et à la sortie du chenal de l'estuaire, hypothèque épisodiquement son utilisation.

En raison de l'enjeu eau potable, le réseau de points de suivi qualitatif est fortement développé sur les bassins amont, et quasi inexistant à l'aval des retenues. Une demande forte des acteurs du SAGE est d'étouffer ce réseau afin d'obtenir une vision objective et complète de la qualité des eaux dans le secteur aval. Il faut cependant souligner le fait que l'ensemble des acteurs institutionnels s'accorde pour considérer la situation locale comme assez peu dégradée du point de vue de la qualité des eaux.

#### ■ **Le développement des espèces envahissantes... et indésirables**

La lutte contre les espèces envahissantes, qu'elles soient animales ou végétales, fait l'objet d'efforts incessants et coûteux depuis une dizaine d'années. Elle s'organise selon des réseaux départementaux et locaux. La tendance actuelle est à la substitution des traitements chimiques par des interventions mécaniques (arrachage pour les plantes, tir et piégeage pour les animaux). Face à l'ampleur du problème, les acteurs sont unanimes à considérer cette lutte comme importante.

A côté de celles réellement répertoriées comme envahissantes, certaines espèces d'oiseaux, dont quelques-unes sont d'ailleurs protégées, posent problème aux activités et donc à des usagers.

Un reposoir d'environ 1000 goélands est ainsi connu sur la Grande Plage, mais ne semble pas avoir d'effets notoires sur la qualité des coquillages.

Le développement considérable des cormorans et des hérons est également signalé dans les marais. Il semble porter préjudice aux élevages de poissons au point d'être considéré par certains acteurs comme un véritable enjeu du SAGE. Il faut toutefois préciser que, selon les experts rencontrés, ils ne peuvent être incriminés de la responsabilité de pollutions microbiennes dans la mesure où les milieux lagunaires et maritimes sont défavorables à la multiplication des microbes d'origine fécale.

#### ■ **Le brochet et l'anguille**

Le brochet est l'espèce-repère de l'ensemble du bassin versant de la Vie, car elle est la plus exigeante à la fois en termes de qualité d'eau et de qualité des habitats : « *on sait que si ça va pour le brochet, les autres espèces vont suivre derrière* ». De nombreux facteurs concourent à la diminution de ses effectifs : pollution de l'eau, mauvaise gestion des niveaux, disparition des zones humides, réduction de la durée d'inondation dans les marais etc. Des efforts importants sont développés localement pour améliorer ses conditions de vie et de reproduction. De ce point de vue, le bassin de la Vie est d'ailleurs considéré comme un site expérimental : de nombreux aménagements ont été réalisés afin de recréer des frayères, et ainsi concrétiser la nouvelle approche de la gestion halieutique, qui privilégie la reconquête des habitats plutôt que l'alevinage. Mais il en faudrait bien plus pour sauvegarder l'espèce. Le potentiel de développement de frayères est important, le long de la Vie comme du Jaunay.

Pour l'anguille, en plus du problème mondial mal connu qui se traduit par la diminution du nombre de civelles atteignant les côtes européennes, c'est la présence d'ouvrages infranchissables ou difficilement franchissables, le réchauffement des eaux, la prédation par les poissons-chats mais aussi la pêche excessive et le braconnage qui expliquent la diminution des effectifs. Depuis 2005, plusieurs passes ont été installées entre le barrage des Vallées (Pinsonnière, Pré de la Cure) et celui d'Apremont. Mais « *certaines passes ne sont pas toujours alimentées* » en eau car elles ont été positionnées par rapport à un débit minimum qui n'est pas systématiquement respecté, notamment en juillet et août. La FDPPMA a récemment mis en place un suivi des anguillettes afin d'évaluer l'impact de ces aménagements facilitateurs des déplacements de l'espèce.

#### ■ **L'entretien des milieux aquatiques et la préservation des zones humides**

L'entretien des milieux aquatiques est à la croisée de plusieurs problématiques du bassin versant : qualité de l'eau, gestion quantitative, potentiel piscicole, lutte contre les espèces envahissantes, état des marais (digues, berges, réseau tertiaire), ... Les résultats de l'étude-diagnostic et surtout la mise en œuvre opérationnelle du CRE sont donc fortement attendus par les acteurs locaux. La maîtrise d'ouvrage des travaux à venir soulève des interrogations : quelles sont les structures à même de porter les actions à l'amont du bassin versant ?

Par ailleurs, les acteurs institutionnels rappellent la nécessité de s'occuper du recensement des zones humides durant la phase d'élaboration du SAGE. Les zones humides connectées aux cours d'eau sont

prises en compte dans l'étude préalable au CRE. Un travail interne au SAGE de la Vie et du Jaunay doit permettre, avec l'appui d'un stagiaire, de compléter et valoriser ce travail durant l'été 2006.

#### ■ Les eaux littorales

D'après certains acteurs, « *la dimension littorale est peu prise en compte* ». Probablement en raison de l'enjeu prédominant lié aux niveaux d'eau, tout se passe un peu comme si le territoire du SAGE s'arrêtait avec les marais. Pourtant plusieurs problématiques coexistent : la qualité des eaux de baignade, celle des sites de pêche à pied, la pérennité des marais-salants...

La plage de Boisvinet notamment souffre de son positionnement dans l'estuaire, à la sortie du port et près du rejet de la station d'épuration de Saint-Gilles. Malgré la performance de cette dernière, équipée d'une unité de traitement bactériologique, la qualité de la plage est épisodiquement mauvaise en raison de sa situation en milieu urbain. Pour les acteurs, c'est « *une plage à gérer de manière responsable* » en fonction des épisodes pluvieux.

La multiplication des activités nautiques sur la Grande Plage rend le lieu de moins en moins attractif pour les baigneurs, qui semblent commencer à la désertier. En l'absence d'un zonage cohérent et accepté par tous, plongée, planche à voile et char à voile cohabitent en effet assez difficilement avec des activités plus classiques de bronzage et de baignade. Un conflit d'usage latent est ici identifié par les acteurs locaux.

### 3.4. Des actions en cours, à optimiser

#### A – Des opérations de reconquête de la qualité de l'eau à l'amont

Historiquement, un problème de rejets directs d'effluents d'élevage dans un ruisseau affluent de la Vie avait été à l'origine d'une opération groupée de mise aux normes pour une quinzaine d'exploitations agricoles au début des années 90. Cette première initiative s'est poursuivie en 94 par la mise en place d'un programme Ferti-Mieux sur les cantons de Palluau et du Poiré-sur-Vie. Seules les pollutions diffuses par les nitrates étaient alors ciblées. Un second programme s'est ensuite attaché à élargir le champ aux problèmes du phosphore et des produits phytosanitaires ; dans le même temps, le pilotage du programme s'est ouvert au SIAEP. A l'issue des 10 ans de programme, une évaluation pointait les progrès réalisés en termes de sensibilisation et de « *réduction de l'écart entre la préconisation et le réalisé* » dans les pratiques de fertilisation, mais aussi le problème de la sur-fertilisation du maïs.

Face à l'augmentation généralisée des problèmes de qualité dans l'eau brute destinée à la production d'eau potable, Vendée Eau a mis en place en 2003 des programmes d'actions quinquennaux sur l'ensemble des bassins versants concernés par des retenues en Vendée. Baptisés EVE (Eau Vendée Environnement), ces programmes visent à limiter les contaminations par les nitrates, le phosphore, les produits phytosanitaires... Ils ciblent l'ensemble des usagers et activités susceptibles d'utiliser et/ou de générer ces substances potentiellement polluantes : particuliers, collectivités, DDE et Conseil général, SNCF, agriculteurs... Sur le territoire du SAGE, deux programmes animés par la même personne coexistent en amont de la retenue d'Aprémont et de celle du Jaunay. Ils sont portés

respectivement par le SIAEP de la Haute-Vallée de la Vie et celui du Pays de Brem. A côté de la promotion d'actions ayant fait leurs preuves, des démarches plus expérimentales sont menées, par exemple le développement des techniques de désherbage alternatif ou la rétention des eaux issues du drainage.

Indicateurs de pratiques et tableaux de bord permettent de suivre l'avancement des programmes. Ils sont cependant trop récents pour que leur efficacité puisse être évaluée. Même si certaines tendances sont positives : « *le glyphosate commence à baisser dans le Jaunay* », les efforts doivent être poursuivis à moyen terme. Aux dires de certains acteurs, les marges de progrès sont réelles. Pour améliorer la démarche, d'autres auraient d'ailleurs souhaité « *une forme d'engagement des agriculteurs* », ce qui semblait légitime au bout de 10 années ; l'absence de contrat individuel rend en effet impossible la réalisation d'un diagnostic d'exploitation et donc il n'y a « *pas d'adéquation fine* » entre les problèmes rencontrés et les solutions mises en œuvre à l'échelle des exploitations agricoles.

## **B – Un contrat restauration et entretien de cours d'eau à l'étude**

Un Contrat de Restauration et d'Entretien des cours d'eau et des zones humides (CRE) a été initié suite au lancement du SAGE. L'étude préalable est actuellement en cours d'achèvement. La méthode utilisée privilégie l'approche DCE basée sur le Réseau d'évaluation des habitats (REH), c'est-à-dire une approche plurielle de chaque masse d'eau : hydrologie, morphologie... « *Cette approche est un peu difficile à prendre en compte car elle va au-delà du tuyau valorisable directement* ». Avec l'achèvement de la phase d'étude et l'élaboration d'un programme de travaux, démarre la recherche de maîtres d'ouvrage. Dans la ligne de ses compétences statutaires, le Syndicat mixte des marais apparaît tout-à-fait légitime pour intervenir sur la partie aval du bassin versant. Le problème est plus épineux en amont des retenues, où peu de structures disposent de la compétence adéquate. Jusqu'ici, un entretien sporadique était effectué par le SIVU de la Vie et l'AAPPMA la Brême de la Vie. Ce fonctionnement sera à revoir et à optimiser pour la mise en œuvre du CRE.

## **C – Des conventions de gestion aujourd'hui remises en cause**

La convention de gestion des ouvrages hydrauliques, qui régule la manipulation des portes et écluses sur la Vie a été signée en 2001 sous l'égide du Syndicat des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. A l'époque, l'obtention d'un accord avait été longue et difficile. Aujourd'hui un certain nombre d'acteurs remettent en cause la convention et souhaiteraient une nouvelle négociation. Du côté des collectivités, face à la difficulté de la tâche, on minimise ce besoin pour demander dans un premier temps le respect de la convention existante et mettre en avant les problèmes liés à la modification des modes de gestion des milieux. La mise à plat de la gestion des niveaux d'eau est en tout cas un chantier incontournable pour le SAGE.

## **D – Des aménagements de frayères à brochet**

Depuis plusieurs années, des opérations d'aménagement de frayères sont menées sur le territoire du SAGE, soit dans les queues de retenues, soit dans les marais, ou encore sur de petits ruisseaux amont.

Certaines présentent des résultats encourageants et d'autres des dysfonctionnements liés à une gestion des niveaux d'eau incompatible avec la reproduction du brochet. Des motifs d'insatisfaction subsistent tant sur le plan qualitatif que quantitatif : en effet, selon les représentants du monde de la pêche, « *il en faudrait beaucoup plus* » pour assurer des conditions de vie optimales à l'espèce. Des pistes de travail existent, pour rendre plus facilement compatibles l'existence de ces frayères et le mode actuel de gestion des marais.

## IV. LA PERCEPTION DU TERRITOIRE DU SAGE DE LA VIE ET DU JAUNAY

### 4.1. Un territoire très actif

#### A – Un secteur riche de son agriculture

L'agriculture est fortement présente dans le territoire du SAGE, non seulement en termes de production de matières premières mais aussi au travers de la transformation.

#### Deux zones agricoles distinctes

- Sur la frange littorale, région de marais, l'agriculture est très largement dominée par l'élevage bovin, soit lait (30% des exploitations), soit viande (15%) ou encore mixte (10%). Le chargement bovin moyen est de 1,7 UGB/ha. Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux représentent 16% de la SAU totale. On trouve aussi du maraîchage (légumes frais sous serre ou de plein air). Les vignes d'appellation complètent l'éventail des productions majoritaires dans le canton de Saint-Gilles Croix-de-Vie.
- La région de bocage est également très axée sur l'élevage. Ici c'est l'élevage de bovins à viande (30% des exploitations) qui domine la production laitière (20%) pour une proportion identique d'élevages bovins mixtes (10%). Les effectifs de volailles et porcs se présentent essentiellement sous la forme d'ateliers spécialisés complémentaires à l'élevage bovin (diversification). Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux représentent 25% de la SAU totale. Sur le canton de Palluau, le chargement bovin moyen est de 1,6 UGB/ha ; plus de 50% des poulets de chair et plus de 70% des autres volailles (canards, cailles) produits sur le territoire sont concentrés sur ce secteur. Sur le canton du Poiré, le chargement bovin est de 2 UGB/ha ; on trouve aussi 50% des effectifs porcins du territoire, et 40% des poulets de chair.

#### Un mouvement général de concentration des outils de production

En 2000, les exploitations professionnelles des trois cantons « centraux » du bassin-versant disposaient en moyenne d'une SAU (Surface Agricole Utile) de 65 hectares. Cette surface a globalement augmenté de près de 70 % entre 1988 et 2000. Le canton de Saint-Gilles Croix-de-Vie se démarque par un taux d'accroissement de la SAU par exploitation plus important que sur le reste du territoire : +76% entre 1988 et 2000; pour une moyenne de 66 ha par exploitation ; on observe là sans doute un « effet rattrapage » sur le reste du bassin-versant. Dans le canton du Poiré-sur-Vie, l'agrandissement des structures est plus marqué : les exploitations ont une taille moyenne de 69 ha (+ 64% entre 1988 et 2000). La dynamique est un peu plus lente sur le canton de Palluau : 61 ha de SAU par exploitation, + 61% entre 1988 et 2000.

Parallèlement, le nombre d'exploitations a diminué de plus de 40%.

Ces quelques caractéristiques placent le territoire du SAGE sur une courbe de tendance équivalente à celle des Pays de la Loire dans leur ensemble (62 ha en moyenne, +61% entre 1988 et 2000). Le mouvement de concentration des structures y semble un peu moins avancé mais plus rapide que sur la Vendée dans son ensemble (69 ha en moyenne, +55% entre 1988 et 2000).

### ■ Une évolution contrastée des effectifs animaux

Globalement, les effectifs bovins ont diminué d'environ 10 % entre 1988 et 2000, notamment à cause de la forte baisse du nombre de vaches laitières (-21 %) et de bovins mâles de plus de 2 ans (-15%), partiellement compensée par une augmentation du nombre de vaches allaitantes (+17%). Cette diminution est particulièrement significative sur le canton de Palluau (-23 % pour l'ensemble des bovins et -32 % pour les vaches laitières uniquement).

La production de volailles a augmenté entre 1988 et 2000 :

- +57% d'autres volailles, cailles et canards notamment (plus de 3 millions),
- +100% de volailles de chair et coqs (environ 1 million en 2000),
- +50% de dindes et dindons (environ 150 000 en 2000), principalement situés dans le canton du Poiré-sur-Vie.

Mais on observe une baisse de la production d'œufs (-10%).

La production porcine, très limitée en nombre d'ateliers sur le bassin-versant (une centaine environ), a fortement augmenté entre 1988 et 2000 (+175 %). La plus forte hausse a été enregistrée sur le canton de Palluau (+208 %).

### ■ Une diminution générale des surfaces productives

Contrairement à ce que l'on observe ailleurs en Vendée et dans les Pays de la Loire, les surfaces de céréales ont globalement diminué entre 1988 et 2000 (-11%) ; elles représentaient environ 15% de la SAU en 2000. Cette diminution s'est faite essentiellement au détriment du blé tendre et du maïs grain et semences. Les surfaces en céréales se sont maintenues sur le canton du Poiré (+3 %), alors qu'elles ont fortement diminué sur les cantons de Saint-Gilles (-26 %) et de Palluau (-19 %). Les oléagineux (5 % de la SAU en 2000) et les protéagineux (2 % de la SAU en 2000) ont augmenté (+7 % et +85 %).

Les surfaces fourragères ont diminué de 9 %- entre 1988 et 2000 sur l'ensemble du territoire; la baisse enregistrée par les Surfaces Toujours en Herbe (STH) est plus forte (-14 %). A l'échelle des cantons, on observe en réalité une augmentation de la STH sur le canton de Saint-Gilles (+7 %) et une baisse significative sur les deux autres cantons (-25 %).

L'application de la réforme de la PAC en 1992, avec la mise en place du gel des terres, s'est répercutée de manière presque proportionnelle sur l'ensemble des types de cultures, sans induire de bouleversements dans leur répartition.

### ■ Une filière laitière dans l'expectative

14<sup>ème</sup> département producteur de lait au niveau national, la Vendée n'est a priori pas le mieux placé sur cette filière. Cependant, ce département fait partie du grand bassin laitier de l'Ouest qui représente une certaine force : la Bretagne et les Pays de la Loire sont les première et deuxième régions productrices de lait en France, leur potentiel global devrait se maintenir. Entre 1983 et 2001, le niveau de production de la Vendée s'est moins érodé que dans les Pays de la Loire en général (-9,8 % contre -11 %).

Riches de 44 établissements laitiers avec des entreprises leaders, les Pays de la Loire sont relativement bien positionnés sur la fabrication à haute valeur ajoutée telle que la production



fromagère. Un de ces leaders locaux, Eurial-Poitouraine, située à l'amont du bassin, à Belleville-sur-Vie, fabrique ce type de produits : beurre de qualité (AOC) et fromage.

La filière est aujourd'hui dans l'expectative du fait du bouleversement des marchés intérieurs et extérieurs, et des modifications relatives à la nouvelle PAC. En 2004, plusieurs modèles avaient prédit une baisse probable du nombre d'exploitations de 10 à 15% mais un maintien de la production laitière suite au découplage (100%) et à la baisse des prix d'intervention sur le beurre et la poudre de lait. Des restructurations sont en cours au niveau des industries agroalimentaires laitières pour retrouver de la rentabilité financière.

Même si la filière traverse actuellement des incertitudes, on peut parier sur une pérennité relative du potentiel laitier local.

#### ■ Une filière viande bovine à maintenir

La Vendée détient le plus grand cheptel bovin des départements ligériens avec une pole-position sur le nombre de vaches allaitantes.

Avec des groupements bovins relativement importants, la Vendée est aussi l'un des départements les mieux placés sur cette filière. 27 % des gros bovins abattus en Pays de la Loire le sont en Vendée (39 % en Maine-et-Loire et 25 % en Sarthe).

La production est fondée sur le taurillon, le jeune bovin et la vache de réforme. Malgré une concurrence importante de l'Amérique Latine, le marché de la viande bovine est porteur du fait d'une forte demande à l'exportation, notamment vers l'Italie et la Grèce (en vif et abattu).

La nouvelle PAC avec son système de découplage (100% sur la Prime Spéciale Bovin Mâle et 60% sur la Prime à l'Abattage des Gros Bovins) rend pourtant incertaines les évolutions des cours et de l'engraissement des bovins mâles.

Pour maintenir le potentiel productif et la valeur ajoutée de la filière bovine dans sa partie engraissement, une politique incitative est proposée notamment par la CAVAC. Elle consiste en une contractualisation entre l'exploitant et la coopérative, afin de garantir une marge sur 6 ans et de proposer des prêts à l'investissement à remboursement modulable.

Il existe localement des outils d'abattage, à La Roche-Sur-Yon et à Challans, qu'il est important de faire vivre.

#### ■ Une filière avicole ayant des atouts

La Vendée est le département ligérien le plus avicole (poules et poulets, canards, dindes). Elle est aussi le premier département des Pays de la Loire pour l'abattage.

Mais cette filière connaît aujourd'hui des difficultés structurelles et conjoncturelles :

- L'Organisation Commune de Marché (OCM) pour la viande de volailles fonctionne sur un modèle libéral. Les droits de douane sont réduits et la filière est exposée à la concurrence. Aujourd'hui, la filière avicole française est dans une phase de récession. La France est confrontée à une perte durable de marchés due à la concurrence des pays-tiers (Brésil) pour l'exportation et à une diminution de la demande sur le marché intérieur.
- la psychose liée à la grippe aviaire touche actuellement la France et a un impact surtout sur le marché du poulet et de la dinde.

Le département de la Vendée dispose toutefois d'atouts non négligeables :

- il existe de nombreuses industries agroalimentaires leaders se positionnant sur des marchés très segmentés pour le poulet, la pintade et la dinde (produits entiers, découpés, élaborés et label) ; des outils d'abattage existent sur la côte ;
- la production de canard maigre devrait se maintenir, notamment grâce à d'importantes exportations vers l'Allemagne et l'Angleterre.

Notre-Dame de Riez est connue pour ses abattoirs de canards, dont le plus gros emploie plus de 100 salariés, pour un volume annuel de 2 millions de canards voués à l'exportation.

Avec les difficultés que connaît aujourd'hui cette filière, certains acteurs socio-économiques vendéens s'inquiètent de la pérennité des outils de transformation et de commercialisation dans le domaine de la dinde et du poulet.

#### ■ Une filière porcine peu structurée localement

Sur cette filière, en termes d'effectifs, la Vendée est le dernier département de la région Pays de la Loire et 80% des abattages régionaux se font sur deux autres départements, la Sarthe et la Mayenne.

L'Organisation Commune de Marché (OCM) pour la viande porcine a été conçue dès le départ sur un modèle libéral. Les soutiens de marché ne sont pas assurés par des interventions publiques, sauf en cas d'épizootie. Cette organisation légère se traduit par de fortes variations des prix et de la production, souvent sur des cycles de trois ans. Ce processus sélectif est une des causes de la concentration de la production dans tous les pays d'Europe.

En Vendée, les ateliers porcins sont peu nombreux mais très spécialisés. La transformation est réalisée principalement par la SOCOPA, basée dans les Deux-Sèvres et en Mayenne (Evron).

Selon les experts locaux, les contraintes environnementales seront déterminantes pour l'évolution de cette filière ; en premier lieu, la pression sociétale contre la création de nouveaux ateliers.

#### ■ Une filière grandes cultures qui mise sur la contractualisation et la spécialisation

Si la France est le premier pays producteur de céréales de l'Union européenne, la production de blé tendre dans la région Pays-de-la-Loire ne représente que 5,1 % du total de la production française. En ce qui concerne l'orge et l'escourgeon, cette région ne représente que 2,4 % de la production nationale.

La Vendée est un des départements des Pays de la Loire où la vocation céréalière est la plus affirmée. Avec ses 1 43 000 hectares de céréales en 2003, elle produisait 87% du blé dur et 32% du maïs grain de cette région. Ses productions les plus importantes restent le blé tendre et le maïs grain. Les oléagineux sont bien représentés avec une surface de 23 400 hectares en 2003.

La Vendée dispose d'atouts non négligeables :

- située au milieu de la façade atlantique, elle dispose de ports lui permettant d'exporter facilement vers les pays de consommation (Maghreb, Europe du Nord et du Sud),
- les potentiels agronomiques et hydriques de la Vendée sont relativement intéressants puisqu'ils permettent un rendement moyen de l'ensemble des céréales largement supérieur aux autres départements des Pays de la Loire (67 quintaux/ ha pour la Vendée contre 63 quintaux/ ha pour la

région Pays de la Loire). Cette écart s'explique surtout par de forts rendements en maïs grain (84 quintaux/ ha pour la Vendée contre 78 quintaux / ha pour la région Pays de la Loire).

Localement, d'importantes exportations s'effectuent par le port des Sables d'Olonne à destination du Nord de l'Europe et du Sud (Espagne, Portugal et Maghreb).

En termes d'évolution, les experts locaux espèrent une augmentation de la production en blé tendre et en cultures oléagineuses, et un maintien des surfaces en maïs ensilage. Par contre, ils suspectent une diminution des surfaces en maïs grain du fait notamment de la baisse de la marge brute et de l'augmentation des contraintes engendrées par l'irrigation.

Trois pistes de valorisation non-alimentaire sont envisagées pour l'avenir :

- les bio-carburants : une politique volontariste vise actuellement à développer cette filière. Une usine d'estérification sera construite à Montoir-de-Bretagne. Cette production ne représente aujourd'hui que 2 % de la sole vendéenne mais des perspectives de développement existent à court terme. Les experts locaux tablent sur 6 à 7 % de la sole vendéenne en 2007.
- les huiles techniques : l'objectif est de remplacer les huiles minérales par les huiles végétales pour des raisons d'image et de qualité (colza, tournesol et caméline).
- les agro-matériaux : un développement de la culture de chanvre pour l'isolation et de la production énergétique par la biomasse est envisagé.

La stratégie adoptée depuis une dizaine d'années par les coopératives est de développer les cultures spécialisées sous forme de contrats annuels avec les agriculteurs ; l'objectif recherché est la traçabilité des produits et le recentrage vers les marchés national et européen en développant des filières spécifiques et sécurisées.

## **B – Un tourisme florissant**

### **■ La Vendée, une situation géographique particulièrement avantagee**

Bénéficiant d'un climat océanique et doux, de 250 kilomètres de côte et de la présence de deux îles, le littoral vendéen jouit d'un potentiel important pour le tourisme, renforcé par son positionnement central au sein de la façade atlantique et au développement de son réseau routier, qui lui confèrent une large ouverture sur tout l'ouest de la France et la région parisienne. Avec 140 km de plages de qualité, une vingtaine de stations balnéaires et le Puy du Fou, la Vendée est aujourd'hui le deuxième département d'accueil touristique français.

La Vendée possède ainsi trois pôles d'attraction touristiques importants :

- le littoral à l'ouest,
- le Marais Poitevin au Sud,
- le Puy-du-Fou à l'Est.

Elle dispose également d'un patrimoine culturel et naturel intéressant. Il existe 112 sites touristiques (musées, châteaux, abbayes, parcs de loisirs, etc.), qui augmentent l'attractivité globale du département.

■ **La capacité d'accueil sur le territoire du SAGE Vie-Jaunay**

En 2004, 416 structures d'hébergement touristiques étaient recensées sur le territoire du SAGE (hors gîtes, chambres d'hôtes et résidences secondaires), dont 22 hôtels, 93 campings, près de 300 meublés, 5 villages de vacances et une résidence touristique. Elles correspondent à une capacité d'accueil de 20 000 lits dont 15 500 environ en campings. Il faut noter que cette capacité apparaît fortement sous-estimée par rapport à la réalité décrite dans les documents d'état des lieux (plus de 200 000) et de diagnostic technique (141 000 en 2001, hors résidences secondaires). Ces données permettent cependant d'appréhender l'évolution de la situation, par comparaison des chiffres de 1999 et 2004.

Entre 1995 et 2004, le nombre d'hébergements touristiques a ainsi augmenté de 41%, et la capacité d'accueil de 26%. Les évolutions les plus significatives concernent les campings (+ 7% d'établissements, + 32% de capacité d'accueil) et les meublés (+ 65% d'établissements, + 37% de capacité d'accueil). La capacité d'accueil liée aux hôtels a parallèlement diminué de 6%.

■ **Les points forts et les points faibles au niveau départemental**

Les points faibles	Les points forts
- Une <b>situation fortement concurrentielle</b> (autres destinations françaises et étrangères).	- Une <b>situation conjoncturelle plutôt favorable</b> (insécurité au niveau international, développement des courts-séjours, accessibilité routière).
- Un <b>contexte économique peu favorable</b> , qui limite les départs en vacances ou qui réduit la consommation des ménages en vacances.	- Un <b>attrait important du littoral vendéen</b> , marqué globalement par la qualité de ses plages.
- Une <b>saisonnalité très marquée</b> due à un tourisme très axé sur les activités littorales.	- Une <b>offre d'hébergements quantitativement importante</b> surtout dans l'hôtellerie de plein air, les chambres d'hôtes, les résidences de tourisme.
- Une <b>offre d'hébergements marchands insuffisante</b> , marquée par une rentabilité souvent aléatoire des investissements privés en zone rétro-littorale et une offre haut de gamme quasi-inexistante.	- La <b>mise en réseau</b> des sites touristiques.
- Une offre de loisirs trop peu développée ou valorisée, notamment à l'intérieur de la Vendée.	- Une émergence assez récente d'un tourisme d'intérieur, s'appuyant sur le développement de sites culturels.

■ **La stratégie départementale de développement**

Un schéma d'aménagement touristique départemental a été élaboré pour la période 2004-2010. Ses objectifs sont :

- le soutien de l'économie touristique dans un contexte concurrentiel fort,
- le développement et l'évolution qualitative de l'offre.

Il s'articule autour de quatre axes de travail :

- Le soutien des hébergements touristiques marchands pour améliorer la qualité et adapter l'accueil : soutien à la transmission et à la création de structures hôtelières, ainsi qu'à celle de résidences de tourisme et de projets d'hébergements innovants (en milieu rural), appui à l'intégration

environnementale des campings (gestion des déchets, aménagements paysagers, etc.), développement et modernisation des hébergements touristiques chez l'habitant.

- Le développement de l'animation des filières pour désaisonnaliser la fréquentation touristique, rechercher et fidéliser une nouvelle clientèle, et développer l'image patrimoniale du département : amélioration de la mise en réseau des sites touristiques, augmentation de l'offre d'animations culturelles et sportives, création d'une restauration de qualité, développement d'activités vélo, pédestre, équestre, nautique, nature et tourisme pêche.
- La contractualisation avec les collectivités pour une mise en œuvre cohérente, planifiée, concertée et négociée du schéma d'aménagement : revalorisation des stations littorales (Contrats Environnement Littoral), soutien aux initiatives intercommunales (Pôles Touristiques), appui à l'aménagement touristique des territoires ruraux (Contrats Verts).
- Une mission d'observation touristique pour collecter, étudier et publier les données représentatives de l'économie touristique vendéenne.

### **C – Des activités portuaires contrastées**

Avec ses deux zones de plaisance et son port de pêche, l'estuaire de la Vie est le lieu d'une activité intense au cœur de la ville.

#### **■ Le lent déclin de la pêche**

Le port de pêche, traditionnellement voué à la pêche aux poissons bleus (sardine, anchois, chinchard), vit une période difficile depuis la mise en place de quotas sur l'anchois en 2005. Un certain nombre de marins ont choisi la prime à la cessation d'activités ; leurs bateaux restent à quai. D'autres ont armé pour la pêche au bar notamment. L'augmentation actuelle du prix du carburant ajoute encore aux difficultés de la filière. Il reste environ 70 bateaux de pêche à l'heure actuelle, ce qui correspond approximativement à 200 marins.

En tonnage, la pêche aux poissons bleus a ainsi diminué de 50% entre 2004 et 2005, tandis que celle du bar augmentait de 100%. Les évolutions sont à peu du même ordre en valeur. Dans le même temps, la valeur débarquée est passée de 16,1 M€ à 12,5, tandis que le prix au kg augmentait de 2,32 à 2,47€. Depuis 1998, et après une période de croissance constante d'une dizaine d'années, la tendance est fortement à la baisse pour le tonnage, et à l'inverse à la hausse pour le prix moyen au kg. En 2005, la quantité de poissons enregistrée à la criée dépassait à peine les 5 tonnes, pour une capacité de 9. Elle se situait ainsi au 13e rang national en tonnage, et au 20e rang national en chiffre d'affaires ; elle n'était par contre qu'au 29e rang pour le prix moyen. Les charges de fonctionnement des infrastructures sont par contre stables et pèsent donc de plus en plus lourdement.

Le secteur de la pêche est en forte régression depuis plusieurs années au niveau européen. Pour la plupart des espèces, les niveaux de capture sont supérieurs aux limites biologiques. La rentabilité économique des flottes européennes est donc mise à mal par l'épuisement de certains stocks de poissons. Ce qui les rend d'autant plus fragiles lorsque les coûts du carburant augmentent.

L'avenir du secteur de la pêche dépend en conséquence de l'amélioration de l'état biologique des stocks, qu'il convient d'exploiter dans une perspective de durabilité, propre à assurer de meilleures recettes aux flottes concernées.

Malgré ses difficultés et son avenir incertain, le port de pêche est un lieu de vie animé en toute saison, situé au centre de la station balnéaire.

#### ■ **L'explosion de la plaisance**

Le port de plaisance de Saint-Gilles – Croix-de-Vie, dont la construction a démarré en 1975, est à l'inverse en pleine croissance. Les bateaux y sont accueillis selon deux modalités différentes :

- l'Association des plaisanciers de la Vie s'occupe d'un port de 140 à 160 bateaux, en échouage partiel, en amont du Pont de la Concorde ;
- la SEM (Société d'Economie Mixte) Vie gère la concession portuaire plaisance de la Ville, qui comprend à l'heure actuelle 1100 anneaux.

L'activité plaisance bénéficie d'un véritable engouement depuis le milieu des années 90 : 700 bateaux sont actuellement en liste d'attente pour la SEM Vie. Différentes explications peuvent être avancées, comme la présence de l'île d'Yeu, la proximité de Nantes, la situation du port en plein centre-ville ou encore la localisation du constructeur Bénéteau. Quoi qu'il en soit les deux tiers des anneaux sont loués par des personnes proches de l'âge de la retraite ou déjà retraitées, propriétaires soit d'une résidence principale, soit d'une résidence secondaire, dans un rayon d'environ 20 km. Il s'agit souvent de vedettes d'environ 7 m, destinées à la pêche de loisirs. Le nombre de voiliers a tendance à augmenter car Bénéteau commence à fabriquer des voiliers basiques destinés à la navigation.

60 anneaux seront ouverts dans le port en 2007, et 100 dans un deuxième temps, après 2008.

## **4.2 Un territoire anthropisé, sous forte pression**

### **A – Des cours d'eau fortement artificialisés**

#### ■ **Des aménagements conséquents dès la source de la Vie**

La Vie prend sa source au nord de la Roche-sur-Yon, sur la commune de Belleville-sur-Vie. Autrefois formé de grandes prairies humides, ce secteur est aujourd'hui coupé par la 4-voies de Nantes et occupé par un pôle industriel et artisanal important. De nombreux bassins d'orage ont été créés, pour tamponner les arrivées d'eau pluviales dues à l'imperméabilisation des surfaces ; ils se déversent dans la Vie. Des contaminations par les hydrocarbures sont relevées.

Par ailleurs la situation d'urgence relative à l'alimentation en eau potable de la côte vendéenne durant l'été et l'automne 2005 a amené Vendée Eau à poser une canalisation entre la retenue de Moulin-Papon et la source de la Vie, afin de réalimenter l'usine d'Aprémont, en risque de rupture. Transfert d'eau de l'Yon vers la Vie, cette connexion n'a jamais été mise en service et n'a fait l'objet que d'essais. Bien que n'ayant vocation à fonctionner qu'en cas de crise, elle constitue néanmoins une cause supplémentaire d'artificialisation du cours d'eau à l'amont.

Ainsi le fonctionnement hydraulique de la Vie est-il perturbé dès sa source, avec des conséquences non quantifiées à ce jour.

### ■ Des plans d'eau en forte expansion

De très nombreuses retenues collinaires privées jalonnent le territoire. Individuelles ou collectives, elles sont gérées par des Associations Syndicales Autorisées d'irrigation dans le second cas. Leur nombre est à la hausse. Les plans d'eau de loisirs sont également très nombreux, notamment en tête de bassin. D'après certains acteurs, l'existence de ces plans d'eau retarde le remplissage des retenues, voire le concurrence en période d'étiage. Ils perturbent en tout cas le fonctionnement hydraulique des cours d'eau.

### ■ Un parcours semé d'obstacles

Outre les deux barrages principaux dédiés à la production d'eau potable, de nombreux ouvrages régulent les cours de la Vie et du Jaunay. En amont des retenues, il s'agit, d'après les représentants du monde de la pêche, essentiellement d'anciennes chaussées de moulins, ou de clapets ou seuils mis en place à des fins piscicoles. A l'aval, ce sont les ouvrages liés à la gestion des marais qui régulent le débit : aux dires des usagers, ce sont des intérêts agricoles et piscicoles qui ont justifié leur création. A signaler également la retenue du Gué Gorand, créée en 1990 afin d'arroser le golf des Fontenelles ; un certain volume est affecté à l'irrigation agricole. Enfin, les ouvrages à la mer complètent le dispositif (barrage des Vallées, écluse du Jaunay et écluse du Boursault), empêchant les eaux salées de remonter dans les marais doux (voir encart p.21).

Un certain nombre de ces ouvrages est infranchissable pour les poissons migrateurs ; le taux d'équipement en passes à anguilles a cependant fortement progressé depuis 2005. Par ailleurs ces barrages modifient évidemment considérablement le fonctionnement hydraulique des cours d'eau ; à l'aval des retenues d'eau potabilisable notamment, ils permettent de stocker les eaux du débit réservé au soutien d'étiage, et de les utiliser pour l'irrigation.

La multiplication des ouvrages artificialise complètement les écoulements et participe à la dégradation des eaux. Cette situation impose une gestion des niveaux d'eau.

### ■ Un port dans l'estuaire

Enfin les cours de la Vie et du Jaunay s'achèvent dans un estuaire aménagé en port : port de plaisance et port de pêche s'y succèdent. C'est une zone portuaire très dense puisqu'environ 1400 bateaux y sont amarrés. Et des projets d'extension du port de plaisance sont en cours, sans toutefois prévoir la construction de nouveaux quais. La qualité de l'eau et des sédiments, bien que controversée par un certain nombre d'acteurs, semble correcte, ce qui permet de refouler les produits issus du dragage près de la grande plage de Saint-Gilles – Croix-de-Vie. L'enlèvement des sédiments se fait à l'aide d'une drague aspiratrice, de fin octobre à mi-mars, deux années sur trois. Le volume annuel prélevé est de 60 000 m<sup>3</sup>. Cette technique, mise au point après 10 années d'observation, permet de réaliser d'importantes économies par rapport au clapage en mer.

## B - De fortes pressions liées aux activités

### ■ Un développement urbain très important

Suite à la saturation des communes du littoral - « le m<sup>2</sup> de terrain vaut 150€ à Saint-Hilaire-de-Riez » - c'est aujourd'hui au tour de la zone rétro-littorale d'être fortement sollicitée pour le développement de l'habitat. Ce phénomène s'est développé durant ces cinq dernières années ; ce n'est plus tant le tourisme

(développement de résidences secondaires) qui génère de nouvelles constructions, que la recherche de logements par de jeunes couples. Ainsi, le maire d'une commune rétro-littorale explique avoir été contacté par « 13 promoteurs différents en 6 mois ».

De ce fait, la question de la maîtrise de l'urbanisation sur le territoire est une préoccupation réelle pour une majorité d'acteurs, et tout particulièrement les élus. La mise en place des PLU génère parfois des conflits, notamment avec la profession agricole. Ailleurs elle est l'occasion de réfléchir à un « zonage permettant de limiter la construction ». Le SCOT, élaboré à l'échelle du canton littoral (communautés des communes Atlantica et Côte de Lumière) est également considéré comme un outil permettant d'apporter des réponses à ces questions.

Les zones affectées au futur réseau Natura 2000 semblent préservées jusqu'à ce jour. Mais les marais subissent des modifications de gestion par effet de ricochet : les parcelles traditionnellement vouées au pâturage et à la fauche d'herbe tendent à évoluer vers les cultures céréalières pour compenser les surfaces happées par l'urbanisation. De plus, le développement de l'habitat empêche dans certains cas particuliers l'accès aux chenaux, qui de ce fait ne peuvent plus être entretenus. Enfin, il génère l'arrivée massive et subite d'eau dans les marais.

#### ■ Les pressions touristiques

Même si le phénomène s'est estompé, le développement touristique continue de représenter une menace pour les espaces, aujourd'hui surtout au travers de la construction des résidences secondaires. Une commune comme Saint-Hilaire-de-Riez, avec ses 14 km de côte, compte une soixantaine de campings, 3 centres d'accueil, des résidences en chapelets le long de la mer... L'afflux de personnes durant la saison estivale multiplie la population par 10 sur le littoral ; pour poursuivre l'exemple de Saint-Hilaire, le nombre d'habitants passe ainsi de 10 000 à 120 000.

Le plan d'eau des Vallées, base nautique dont le concessionnaire est la Ville de Saint-Hilaire, symbolise cette menace sur les espaces. Dix personnes y travaillent en période estivale. Situé dans les marais, juste à côté de l'écluse du même nom, il n'est rempli d'eau salée que l'été par pompage et grâce au mouvement naturel des marées. Bien qu'il soit récent, les gestionnaires y déplorent de graves problèmes d'eutrophisation en période estivale (développement d'algues). Ce lieu illustre ainsi parfaitement l'impact d'une retenue fermée de faible profondeur sur la qualité de l'eau, qu'il s'agisse d'eau douce ou d'eau salée.

#### **Les marais, des espaces particuliers en évolution constante**

Sans entrer dans les détails de l'évolution de ces espaces au fil des siècles, il est intéressant de rappeler que la configuration des marais a beaucoup changé. Notre-Dame de Riez par exemple, était une île au 16<sup>ème</sup> siècle et les marais de Notre-Dame et de Saint-Hilaire-de-Riez, parties intégrantes du Marais Breton, avaient un exutoire direct vers la mer. Le bourg est aujourd'hui entouré de marais qui s'écoulent dans le Ligneron avant de rejoindre la Vie.

Les marais salés étaient historiquement voués à la production de sel. Puis une pisciculture traditionnelle s'est développée (coques, palourdes et mulets). Aujourd'hui il ne reste que deux sauniers récemment installés à Saint-Hilaire de Riez. L'essentiel des marais-salants a été transformé en marais à poissons par recreusement.



L'eau salée remontait dans la Vie 4 ou 5 km au-delà de ce qu'elle peut actuellement, définissant ainsi des marais de prés-salés. La présence de ces marais a généré une culture et une économie locales particulières, marquées par des pratiques particulières et des conditions de vie difficiles. La construction du barrage des Vallées en 1961 a transformé les marais de prés-salés en marais doux. Ces marais sont actuellement la propriété des agriculteurs, qui les exploitent en pâturage et en fauche. Ils utilisent l'eau des fossés pour l'abreuvement des animaux et/ou l'irrigation des cultures.

Les milieux comme les pratiques ne sont donc pas stabilisés depuis longtemps dans les marais et une nouvelle évolution est tout-à-fait envisageable en fonction d'un éventuel changement de contexte ou tout simplement du prolongement des tendances actuelles : transformation en zones de pâturage faiblement entretenues par des agriculteurs éloignés ou au contraire en terres cultivées intensément ?

#### ■ **L'extension des zones de maraîchage**

Suite à la création de nouvelles ressources utilisables au moins partiellement pour l'irrigation (retenues AEP, stockage de l'eau du débit réservé dans les marais...), et en raison de l'absence de périmètres de protection de captage, de nouveaux types de culture se sont installés et développés. C'est le cas du maraîchage, complètement dépendant de l'irrigation. De lourds investissements ont été nécessaires pour rendre les terres aptes à ce type de cultures à forte valeur ajoutée : décaissement des sols, remplacement de la terre par du sable.... Mises en place grâce à la présence de ressources en eau, elles en constituent aussi une menace à terme. Dans certains cas, comme les captages de Villeneuve, le risque est avéré. Du fait de l'importance des investissements de départ, ces activités sont à l'heure actuelle très difficiles à déplacer. On assiste ainsi à la dégradation progressive de la ressource en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable. Certains soulignent que cette situation est d'autant plus regrettable que la ressource est d'une très bonne qualité et ne nécessite qu'un traitement simple pour être consommée.

#### ■ **Des rejets importants dans des exutoires de faible débit**

Le régime hydrologique très irrégulier des cours d'eau, et notamment la sévérité des étiages, les rend très vulnérables aux rejets des stations d'épuration. Bien que les activités industrielles soient assez peu développées, et les communes de taille réduite à l'amont du bassin versant, ce sont dans certains cas comme au Poiré-sur-Vie, les stations d'épuration qui assurent le débit d'étiage.

### **C – L'emballlement du système**

#### ■ **Le foncier, nouveau facteur limitant ?**

De l'avis de tous, la pression foncière urbaine et touristique est énorme à l'aval du barrage des Vallées. De ce fait, le foncier est de plus en plus fréquemment cité comme le facteur limitant du développement. Contrairement à l'eau, considérée comme potentiellement disponible en abondance - « *De l'eau on en a, elle part à la mer, il suffit de la retenir* », la crainte de manquer de terrain pour l'ensemble des activités croît. Ce sont notamment les agriculteurs qui l'expriment le plus clairement... et sous la contrainte, transforment petit à petit, lorsque c'est possible d'un point de vue pédologique, les pâtures des marais en terres cultivées.

### ■ Aménagement du territoire et ressource en eau au cœur d'une spirale sans fin

La préoccupation principale des élus locaux et de certains gestionnaires est d'éviter la rupture d'approvisionnement en eau potable de la population locale en fin d'été. Pour sécuriser l'alimentation en eau potable, la solution la plus efficace d'un point de vue quantitatif consiste, et a toujours consisté, à créer des retenues. Ce faisant, on redonne de la marge de manœuvre aux usages potentiels et donc notamment au développement urbain et touristique, voire on crée ou encourage de nouveaux besoins (irrigation). Dès lors, des tensions s'exercent à nouveau sur les ressources existantes. Le risque est donc grand de se retrouver confronté aux mêmes difficultés d'ici quelques années, en apportant des réponses identiques conduisant à terme aux mêmes effets. Un certain nombre d'acteurs le pressentent lorsqu'ils posent la question de la poursuite du développement et de son éventuelle limitation.

## 4.3. Un territoire cloisonné

Le territoire du SAGE Vie-Jaunay correspond aujourd'hui à un réel bassin versant hydrographique : il n'y a qu'un seul exutoire, l'estuaire de la Vie. Mais cette situation apparaît presque artificielle, puisqu'historiquement, le Jaunay se jetait directement à la mer : un canal a été creusé pour le dévier vers la Vie. Cette ancienne réalité géographique n'explique sans doute pas à elle seule le fait que le territoire apparaisse cloisonné dans les discours des acteurs. Toujours est-il que ce cloisonnement s'appuie sur deux axes : les acteurs distinguent d'une part l'amont des barrages et la partie aval, qui englobe notamment les marais, et d'autre part les bassins de la Vie et du Jaunay. Il s'explique entre autres par la différence culturelle fortement ancrée entre bocage et marais. Les échanges sont assez peu développés entre l'amont et l'aval, le sud et le nord ; il ne s'agit pas d'un bassin de vie. Enfin les structures de gestion ainsi que les programmes d'action sont territorialisés et différents (syndicat mixte, programmes EVE, SIAEP, AAPPMA...). Au final, il en ressort une certaine méconnaissance réciproque des sous-territoires et des acteurs qui y agissent.

Le premier projet de découpage territorial du SAGE excluait d'ailleurs le Jaunay. C'est la volonté des acteurs locaux, et tout particulièrement les élus du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, qui est à l'origine de son intégration dans le périmètre

## 4.4 Un territoire banalisé ?

Si l'on se réfère au zonage des espaces naturels remarquables, le territoire du SAGE Vie-Jaunay apparaît d'une grande diversité et d'une grande richesse. 20% de la superficie du bassin versant sont ainsi classés (ZNIEFF, Natura 2000...). Ces milieux naturels intéressants sont essentiellement situés sur la frange littorale (dunes, marais...) ; le bocage de la vallée du Jaunay fait également l'objet d'un zonage, ainsi que quelques espaces plus ponctuels dans la vallée de la Vie. Pourtant, cette richesse patrimoniale et même la beauté des paysages sont peu mises en avant par les acteurs locaux. Les marais doux par exemple sont avant tout considérés comme des espaces dédiés à l'activité agricole. Les marais salés apparaissent surtout comme des terrains privés à vocation piscicole ; peu de références sont faites à leur richesse ornithologique par exemple. Personne ne cite l'intérêt des milieux dunaires et des forêts arrière-littoral. Tout se passe comme si le caractère remarquable du territoire était banalisé par ses habitants.

Ceci explique peut-être partiellement la lenteur de mise en place des zones Natura 2000. Si un document d'objectifs a été approuvé sur le secteur des dunes du Jaunay et de la Sauzaie, et des opérateurs désignés pour la mise en œuvre des actions, c'est loin d'être le cas sur le Marais Breton, dont l'étendue est très grande et sur lequel « *l'état d'esprit est différent* » : « *on est loin d'avoir un accord* ».

## V. ANNEXE : LES ACTEURS DE LA PHASE DIAGNOSTIC

### 5.1. La liste des personnes rencontrées individuellement

---

Bernard LAUBIES, directeur de Vendée Eau, et Auguste GUILLET, président du SIAEP de la Haute-Vallée de la Vie

---

Daniel RABILLE, président de l'Association syndicale des marais de la Vie

---

Sophie FURON, Dany MARCHAL et Gilles HERAUD, Comité pour la Protection de la Nature et des Sites

---

Hervé BREMAUD et M. GROLLIER, Syndicat des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame

---

Jean-Pierre MAINGUET, Agence de l'eau Loire-Bretagne

---

Valérie LECOMTE, DIREN Pays de la Loire

---

Lionel CHAILLOT, président du SIAEP du Pays de Brem

---

Simon-Pierre ROMEFORT et M. PILET, Syndicat de la Basse-Vallée de la Vie

---

Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE

---

Roger JOLLY, conseiller municipal de Commequiers

---

Claude ROY, Conseil général de la Vendée – Service de l'eau

---

Michel HERIEAU, maire de La Chapelle-Hermier

---

Régis PLISSON, président de la Communauté de communes Vie et Boulogne

---

Bruno VINCENT, directeur de la SEM Vie

---

René SOULARD, CQEL

---

Michel BARBIER, DDAF 85 et Michel MARZIN, DDASS 85

---

Florence PAYRAUDEAU, Chambre d'agriculture de Vendée

---

Michel MORILLEAU et Dimitri BURON, FDPPMA 85

---

Frédéric PORTIER, Conseil Supérieur de la Pêche

---

Colette MAILLET, Association Départementale de l'Environnement en Vendée

---

Laurent MOUNEREAU, animateur EVE, Vendée Eau

---

Jean BUCHOU, maire de Notre-Dame de Riez

---

Marie-Thérèse BONNEAU, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de Vendée

---

Ludovic PRIOU, Syndicat Mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

---

Betty SELLIER et Pierre-Yves GOUESIN, CCI

---

Gilles CLERJAUD, CAVAC

---

## 5.2. Les tables rondes

### Table ronde sur la gestion quantitative de la ressource en eau (niveaux d'eau, étiages et crues)

Mardi 11 avril 2006, 9h30-12h00, Mairie de Mâché

#### Participants :

M. JOLLY, Conseiller municipal de Commequiers

M. PRIOU, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

M. SKALINSKI, Usager

M. CHIRON, Président du Syndicat des Marais du Jaunay et du Gué Gorand

M. BREMAUD, Président du Syndicat des Marais de Saint-Hilaire et Notre-Dame de Riez

M. BERTHOMME, Conseiller municipal Saint-Gilles - Croix de Vie

M. COXAM, Adjoint Saint-Gilles - Croix de Vie

M. CLENET, DDE Saint-Gilles - Croix de Vie

M. MORILLEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

M. TANGUY, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

M. BAUDET, Syndicat des Marais de la Basse Vallée de la Vie

M. PIGENET, Syndicat des Marais de la Basse Vallée de la Vie

M. INGOUF, Conseil général de la Vendée

M. RABILLE, Syndicat des Marais de la Vie

M. PILET, Syndicat des Marais de la Basse Vallée de la Vie

M. PETITGAS, Syndicat des Marais de la Basse Vallée de la Vie

M. CHABOT, Conseiller municipal de Beaulieu sous la Roche

M. FILLATRE, Conseiller municipal de Beaulieu sous la Roche

Mme BECHSTEIN, Conseiller municipal de Saint-Hilaire de Riez

M. PRETESEILLE, Directeur de l'usine de production d'eau d'Apremont

M. CHAILLOT, Président du SIAEP Pays de Brem

M. VINCENT, SEM VIE

Mme LECOMTE, DIREN Pays de la Loire

#### Animation :

Melle JEGOUZO, Animatrice du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

Mme Delphine GAUVARD, SOGREAH Consultants

M. Jean-Michel MURTIN, SOGREAH Consultants

M. Jérôme DUCHEMIN, IDEA Recherche

Mme Marie BEHRA, IDEA Recherche

**Table ronde sur l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et des ressources en eaux souterraines**

**Vendredi 14 avril 2006, 9h00-11h30, Salle du Pressoir, Mairie d'Apremont**

**Participants :**

M. CHAILLOT, Président du SIAEP Pays de Brem

M. GUILLET, Président du SIAEP Haute-Vallée de la Vie

M. MOUNEREAU, Animateur EVE, Vendée Eau

Mme PAYRAUDEAU, Animatrice bassin-versant Apremont, Chambre d'agriculture

M. OLIVEAU, DDE CREI

M. LEBOEUF, DDE CREI

M. PICHON, CPN Beaulieu sous la Roche

M. CHABOT, Conseiller municipal de Beaulieu sous la Roche

M. RABILLE, Syndicat des marais de la Vie

M. ROUSSEAU, Chambre d'agriculture, GEDA de Palluau

M. DUPE, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

M. MORILLEAU, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

M. HERIEAU, Maire de La Chapelle Palluau

M. RIO, Société de Pêche du Gué Gorand et du Jaunay

M. RAMBAUD, Service Technique mairie Venansault

M. PIGENET, Syndicat des marais de la Basse vallée de la Vie

M. PILET, Syndicat des marais de la Basse vallée de la Vie

M. STEPHANO, Communauté de Communes Côte de Lumière

M. JOLLY, Conseiller municipal de Commequiers

M. PITON, Conseiller municipal de Givrand

M. TESSIER, Conseiller municipal de St Julien des landes

M. BULTEAU, Maire de Landeronde

M. MIGNEN, Maire de Martinet

Mme MARTOUZET, Service de l'eau, Conseil général de la Vendée

M. BERTHOMME, Conseiller municipal de St Gilles Croix de Vie

M. BOUTROIX, CSP

M. POUILLAIN, Association Informer et Vivre à Beaulieu

M. PLISSON, Président Communauté de Communes Vie et Boulogne, Directeur de la Laiterie EURIAL

**Animation :**

Melle JEGOUZO, Animatrice du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

Mme Delphine GAUVARD, SOGREAH Consultants

M. Jean-Michel MURIN, SOGREAH Consultants

M. Jérôme DUCHEMIN, IDEA Recherche

Mme Marie BEHRA, IDEA Recherche

### **Table ronde sur la préservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et amphibiens**

Vendredi 14 avril 2006, 14h00-16h30, Salle du Pressoir, Mairie d'Apremont

#### **Participants :**

Mme BARBERIS, Animatrice bassin versant Jaunay, Chambre d'Agriculture

M. RABILLE, Syndicat des marais de la Vie

M. TANGUY, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

M. MORILLEAU, Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

M. RIO, Société de Pêche du Gué Gorand et du Jaunay

M. RABILLARD, Conseiller municipal de Venansault

M. TESSIER, Conseiller municipal de St Julien des landes

M. PIGENET, Syndicat des marais de la Basse vallée de la Vie

M. PILET, Syndicat des marais de la Basse vallée de la Vie

M. HERAUD, Comité pour la Protection de la Nature et des Sites

M. BRIDONNEAU, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

M. VIAUD, Conseiller municipal du Fenouiller

M. BARANGER, Agriculteur à Apremont, Représentant du Comité EVE

M. ROBIN, Conseiller municipal de Landevieille

M. JOLLY, Conseiller municipal de Commequiers

M. BOUTROIX, CSP

M. BESSON, UCSEA

M. GLAMEAU, Association la Cicadelle

M. MASINSKI, Région Pays de la Loire

Mme BECHSTEIN, Conseiller municipal de St Hilaire de Riez

M. LUCAS, Service technique, Mairie du Poiré-sur-Vie

M. FONTENEAU, Service technique, Mairie du Poiré-sur-Vie

Mme TRESSIERES, Service de l'eau, Conseil général de la Vendée

#### **Animation :**

Melle JEGOUZO, Animatrice du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

Mme Delphine GAUVARD, SOGREAH Consultants

M. Jean-Michel MURTIN, SOGREAH Consultants

M. Jérôme DUCHEMIN, IDEA Recherche

Mme Marie BEHRA, IDEA Recherche

## 5.3. Les documents de communication

### La Lettre de la Gestion de l'eau

#### ■ Déjà parues

N°1 - juin 2004 : présentation des grandes problématiques du SAGE

N°2 - décembre 2004 : restitution des entretiens individuels avec les élus locaux du bassin

N°3 - juin 2005: les produits phytosanitaires, quelques témoignages d'acteurs du bassin et quelques conseils de prudence de Lulu la loutre

N°4 - décembre 2005 : un barrage, oui mais... historique vendéen, les effets induits par les barrages et leurs retenues, les mesures compensatoires et quelques rappels réglementaires de Lulu la loutre

#### ■ A paraître en juin 2006

N°5 - juin 2006 : les zones humides, une richesse à préserver et présentation des investigations de Lulu la loutre pour l'inventaire des zones humides et des plans d'eau du SAGE

### Les fiches techniques du SAGE

#### ■ Déjà parues

1- Un SAGE, c'est quoi ?

2- Coordination des outils de gestion

3- Les plantes aquatiques exotiques envahissantes

4- La faune envahissante

5- Le CRE, c'est quoi ?

6- Le PDPG, c'est quoi ?

7- La réglementation des plans d'eau

8- La réglementation des puits

9- Les plantes terrestres exotiques envahissantes

10- Les économies d'eau à la maison

#### ■ A paraître en juin 2006

11- Les économies d'eau au camping

12- La faune envahissante (2)

13- La valorisation des eaux de sorties de station d'épuration

14- Les espèces caractéristiques des zones humides

15- Le stockage des produits phytosanitaire



## 5.4. Les réunions antérieures des groupes de travail

Trois commissions géographiques étaient prévues (secteur aval, secteur Jaunay amont, secteur Vie amont), déclinées chacune en 4 groupes thématiques : communication, alimentation en eau potable, qualité de l'eau, qualité des milieux. Les groupes réunis sur les thèmes de la communication et de l'alimentation en eau potable ont très vite été fusionnés en intercommissions rassemblées à l'échelle du bassin dans son ensemble.

Les différents groupes se sont réunis de la manière suivante, dans l'ordre chronologique :

Thèmes	Secteur	Date	Ordre du jour
Tous	Aval	23 novembre 2004	Réunion institutive de la commission : présentation des problématiques locales et inscription aux groupes de travail.
Communication	Secteur aval	19 janvier 2005	Définition de la cible et du contenu des opérations de communication.
Qualité de l'eau	Secteur aval	1 <sup>er</sup> février 2005	Réalisation d'un questionnaire pour mieux connaître les usages des phytosanitaires par les collectivités Présentation des SPANC
Communication	Secteur aval	2 mars 2005	Communication sur les plans de désherbage Travail sur la lettre du SAGE n° 3 Organisation d'une visite de terrain
Tous	Amont Vie	3 mars 2005	Réunion institutive de la commission
Qualité de l'eau	Secteur aval	15 mars 2005	Présentation des résultats de l'enquête sur les phytosanitaires Création d'un forum d'échange des agents communaux en charge des espaces verts
Tous	Amont Jaunay	17 mars 2005	Réunion institutive de la commission
Qualité des milieux	Secteur aval	5 avril 2005	Présentation des objectifs et de la stratégie de travail
Qualité de l'eau	Secteur amont Vie	6 avril 2005	Présentation des SPANC
Communication	Intercommission	10 mai 2005	Consultation pour la réalisation de la lettre du SAGE 2005 Conception de la lettre n°3 Programmation des fiches techniques 2005 Réflexion sur un plan de communication Visite de la passe à poissons avec la CLE
Communication	Intercommission	9 juin 2005	Validation de la lettre du SAGE n°3 Proposition de fiches techniques Réflexion sur un plan de communication

AEP	Intercommission	Octobre 2005	Présentation des objectifs du groupe Rappel des ressources du bassin versant Point sur les projets en cours : barrage, recherches hydrogéologiques, économies d'eau
Communication	Intercommission	20 octobre 2005	Présentation des travaux de l'été Proposition du prochain article pour les bulletins communaux Proposition de fiches techniques et de la prochaine lettre à paraître
Communication	Intercommission	17 novembre 2005	Travail sur la lettre du SAGE n°4
Communication	Intercommission	14 décembre 2005	Validation de la lettre n°4 Accueil d'un représentant de Vendée eau au sein du groupe Point sur les fiches techniques Rédaction d'un article pour la presse Lancement d'un plan de communication
AEP	Intercommission	24 janvier 2006	Tour de table des objectifs de chaque membre du groupe Proposition d'un groupe inter-SAGE avec l'Auzance-Vertonne Information sur les captages de Villeneuve Etudes et inventaires en cours
Communication	Intercommission	21 mars 2006	Rédaction de la lettre n°5 Point sur les relations avec la presse
AEP	Intercommission	6 avril 2006	Information sur le schéma départemental de sécurisation de l'AEP Rappel des inventaires programmés en 2006 Point sur l'irrigation (lieu, volume,...) Travail sur le schéma du fonctionnement hydraulique (niveaux d'eau). Economies d'eau (lien avec le projet de Vendée eau) Note sur l'application de la réglementation en matière de barrages et de leurs retenues Intervention sur les impacts des retenues sur les frayères en période de restriction